



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le

ID : 074-217402627-20240718-DEL_049_2024-DE



Délibération n°049 /2024

OBJET : Attribution du marché – Préparation et livraison de repas en liaison froide pour le portage de repas aux seniors en groupement de commandes.

L'an deux mil vingt-quatre, et le dix-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le douze juillet précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER

Conseillers en exercice : 11

Présents : 08

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra,

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés : DAKIN-GARVAL Sylvain, PIEUCHOT Sophie

Procuration : BRON Isabelle pour DAKIN-GARVAL Sylvain, FLOQUET Sandra pour PIEUCHOT Sophie

Secrétaire de séance : DESALMAND Nadège

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de préparation et livraison des repas, en liaison froide, pour le portage des repas aux personnes, en groupement de commandes avec la Commune d'Arenthon, doit être renouvelé.

Le marché a été lancé, par la Commune d'Arenthon, en procédure adaptée le 29 Avril 2024, avec dépôt des offres le 29 Mai 2024 au plus tard.

Une offre a été déposée par la société LEZTROY. Toutes les pièces demandées pour la constitution du marché sont conformes au règlement de consultation.

Après analyse de l'offre selon les critères énoncés dans le règlement de consultation (30 % pour le prix et 70 % pour la valeur technique) et concertation avec la Commune d'Arenthon, la proposition de la société LEZTROY a été reconnue comme l'offre économiquement la plus avantageuse correspondant aux CCAP et CCTP.

Madame le Maire présente les prix proposés par la société LEZTROY pour le coût du repas pour le 1er septembre 2024 au 31 août 2025 :

	2024 / 2025	
	HT	TTC
Coût unitaire d'un repas	5,30 €	5,83 €
Coût unitaire du potage	0,90 €	0,99 €
Coût unitaire du pain	0,45 €	0,50 €

Le prix sera révisé chaque année au moment de la reconduction du marché.

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise LEZTROY avec les tarifs ci-dessus, concernant l'accord-cadre relatif à la préparation et livraison des repas en liaison froide pour le portage des repas aux seniors en groupement de commandes avec la Commune d'Arenthon ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer tous les actes se rapportant à ce marché ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,

